

Chapitre 3 – Plan de développement

Maquette financière FEADER			
	FEADER	Taux de cofinancement par rapport à la DPN	Dépenses publiques totales
Fiche action 1 : Un territoire créateur de lien social	210 000 €	80%	262 500 €
Fiche action 2 : Nouvelle économie territoriale	100 000 €	80%	125 000 €
Fiche action 3 : Accompagner et accélérer la transition environnementale	150 000 €	80%	187 500 €
Fiche action 4 : Coopération interterritoriale	9 500 €	80%	11 875 €
Fiche action 5 : Coopération nationale et transnationale			
Fiche action 6 : animation / gestion du GAL	156 500 €	80%	195 625 €
TOTAL	626 000 €		782 500 €

Action 1 : Un territoire solidaire créateur de lien social

Objectifs stratégiques et opérationnels

1 Renforcer l'accès aux services par l'innovation en matière de mobilité des services et des usagers

Organiser et favoriser la mobilité des services existants sur ou hors du territoire pour en faciliter l'accès aux personnes peu mobiles

Innover pour améliorer l'accessibilité et la mobilité physique ou numérique des usagers vers les services

2 Lutter contre l'isolement et accroître la solidarité

Développer le lien social, notamment par des initiatives et projets intergénérationnels, citoyens, ou en faveur de publics spécifiques (personnes âgées, jeunes isolés, migrants, etc.)

3 Répondre aux besoins actuels par des services innovants

Répondre aux besoins actuels des habitants par le développement de services vecteurs de lien social, culturels, sportifs, de loisirs, de santé, (...) notamment en milieu rural

Effets attendus

Développement de formes itinérantes des services

Expérimentation de nouvelles solutions de mobilité urbain-rural

Implantation de nouveaux services prioritairement en zone rurale

Développement d'accès numériques aux services

Formation à l'usage du numérique, à destination notamment des seniors

Indicateurs de réalisation

Nb d'actions en faveur du lien social soutenues

Nb de projets de mobilité soutenus

Nb d'actions en faveur de l'accessibilité numérique

Nb de services créés ou développés

Opérations éligibles

Mobilité des services : actions innovantes visant à créer de nouveaux services ou développer la mobilité de services existants sur le territoire ou hors territoire

Lutte contre l'isolement : initiatives concourant à favoriser le lien social et à réduire l'isolement notamment à destination de publics spécifiques : personnes âgées, aidants, jeunes, public isolé notamment en milieu rural, migrants, etc.

Actions visant à réduire l'isolement et la précarité numérique. Initiatives innovantes concourant à améliorer la diffusion et l'accès à l'information sur les services existants.

Nouveaux services vecteurs de lien social : création ou amélioration de services, notamment en lien avec la culture, les sports et loisirs, en particulier au sein des communes rurales.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales,
Etablissements publics dont les
chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises.

Dépenses éligibles

Etudes, frais de communication, formation, frais d'animation et frais salariaux,
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)
Acquisition de véhicules en vue de délivrer un service itinérant

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	210 000 €

Plancher de cofinancement FEADER : 4 000 €

Plafond de cofinancement FEADER : 20 000 €

Action 2 : Nouvelle économie territoriale

Objectifs stratégiques et opérationnels

4 S'appuyer sur les dynamiques en cours et réseaux d'acteurs pour innover

Favoriser l'émergence de projets collectifs et partagés entre acteurs publics et privés du monde économique
Soutenir les filières en devenir et susciter l'émergence de nouvelles filières d'emplois non délocalisables

5 Accompagner et soutenir le développement de projets économiques participant à la transition environnementale

Développer des projets en lien avec l'économie circulaire, les déchets, l'énergie

6 Accompagner et soutenir le développement de l'ESS et de l'IAE

Intégrer la dimension ESS dans l'émergence des filières économiques

Accroître la présence de structures d'IAE en lien avec les filières d'avenir (alimentation notamment)

Effets attendus

Émergence de projets de projets partagés entre acteurs économiques et collectivités
Développement de nouvelles formes d'économie locale, coopératives et concourant à la transition écologique
Développement de l'ESS et de l'IAE en particulier dans le domaine de l'alimentation territoriale

Indicateurs de réalisation

Mise en place effective d'un système d'économie circulaire
Implantation effective d'une structure d'IAE
Nb de projets d'ESS soutenus

Opérations éligibles

Economie circulaire : initiatives concourant au développement de l'économie circulaire, notamment entre acteurs économiques locaux

Nouvelles filières et ESS : projets concourant à la création et au développement de nouvelles filières d'emplois non délocalisables (en lien avec l'énergie, l'alimentation territoriale, l'environnement, les déchets, etc.), mettant notamment en œuvre des formes d'organisation innovantes (SCIC, SCOP, ...) ou associatives
Projets concourant au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (organisation, mutualisation entre acteurs de l'ESS, développement de l'IAE, etc.)

Economie touristique : initiatives favorisant l'émergence de produits touristiques locaux innovants (matériels ou immatériels)

Bénéficiaires

Collectivités territoriales,
Établissements publics dont les chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises, exploitants agricoles

Dépenses éligibles

Études, frais de communication, formation, frais d'animation et frais salariaux,
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)
Petits investissements liés à l'action

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	100 000 €

Plancher de cofinancement FEADER : 3 500 €

Plafond de cofinancement FEADER : 15 000 €

Action 3 : un territoire accompagnant et accélérant la transition environnementale

Objectifs stratégiques et opérationnels

7 Accélérer le déploiement des initiatives environnementales innovantes

Contribuer à la mise en œuvre des programmes d'action du PAT, de la TVB, de l'Agenda 21
Développer les actions concourant à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique (végétalisation, ...)

8 Susciter l'engouement pour les mobilités douces

Accompagner les projets permettant d'accroître la part modale des mobilités douces
Contribuer au développement d'une « culture vélo et mobilités douces », utilitaire, de loisir ou touristique

9 Favoriser la sobriété énergétique et lutter contre la précarité énergétique

Contribuer à l'accroissement des économies d'énergie par des projets innovants
Soutenir les actions permettant de réduire la précarité énergétique

Effets attendus

Mise en œuvre des projets concourant aux objectifs du PAT, du CLS (axe environnemental), de la TVB, ou permettant une diminution des déchets et un meilleur réemploi
Mise en œuvre de projets concourant à l'accroissement de la part modale des mobilités douces
Dév. de projets énergétiquement démonstrateurs et exemplaires ou à destination de ménages en précarité énergétique

Indicateurs de réalisation

Nb de projets soutenus
Nb d'actions d'animation et de sensibilisation réalisées
Surface désimperméabilisée ou végétalisée
Création effective de projets démonstrateurs en matière d'énergie et de déchets

Opérations éligibles

Lutte contre la chaleur urbaine : actions innovantes permettant de lutter contre la chaleur sur les espaces publics et au sein des bâtiments publics (végétalisation, ombrage, etc.).

Alimentation territoriale : actions concourant à la mise en œuvre du Programme Alimentaire Territorial en matière de production

Santé environnementale : projets permettant d'atténuer l'impact sur la santé des dérèglements environnementaux (pollutions ou allergies, qualité de l'air, etc.)

Sobriété énergétique et lutte contre la précarité énergétique : projets matériels ou immatériels novateurs en matière de sobriété énergétique (équipement démonstrateur, plateforme de matériaux, etc.).

Projets permettant de contribuer à réduire la facture énergétique des ménages précaires.

Mobilités douces : opération concourant au développement des mobilités douces et actives, par exemple : acquisition de flottes de vélos et VAE, conception de circuits pédestres et cyclables, design actif, événements de promotion de la marche et du vélo dans une optique éducative, touristique ou utilitaire.

Biodiversité : projets permettant de contribuer à restaurer les réservoirs ou corridors de biodiversité, à sensibiliser à l'environnement, etc.

Déchets : projets permettant de diminuer la quantité de déchets par une meilleure organisation, par la sensibilisation, et permettant de développer le réemploi.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales,
Etablissements publics dont les chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises, exploitants agricoles

Dépenses éligibles

Etudes, frais de communication, formation, frais d'animation et frais salariaux,
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)
Petits investissements liés à l'action

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	150 000 €

Plancher de cofinancement FEADER : 5 000 €

Plafond de cofinancement FEADER : 20 000 €

Action 4 : coopération interterritoriale

Objectifs stratégiques et opérationnels

Echanger et transférer les expériences
Mutualiser les moyens et les réflexions
Promouvoir le territoire

Effets attendus

Mobiliser les acteurs locaux, favoriser la création de nouveaux réseaux
Accroître les connaissances et l'expérience
Articuler stratégies locales et contextes nationaux et internationaux

Indicateurs de réalisation

Nb de partenaires mobilisés
Nb de projets de coopération engagés

Opérations éligibles

Projets de coopération entre territoires à l'échelle régionale.

Projet pressenti : articulation des PAT des Pays du département de l'Indre.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, Etablissements publics dont les chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises

Dépenses éligibles

Etudes, frais de communication, formation, frais d'animation et frais salariaux, frais de déplacement.
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	9 500 €

Plancher de cofinancement FEADER : 5 000 €

Plafond de cofinancement FEADER : 20 000 €

Action 5 : coopération internationale et transnationale

Objectifs stratégiques et opérationnels

Echanger et transférer les expériences
Mutualiser les moyens et les réflexions
Promouvoir le territoire

Effets attendus

Ouvrir le champ des possibles
S'inspirer, partager les expériences entre territoires
Développer de nouvelles approches

Indicateurs de réalisation

Nb de partenaires mobilisés
Nb de projets de coopération engagés

Opérations éligibles

Projets de coopération entre territoires à l'échelle nationale ou internationale

Projet pressenti : coopération avec le GAL du Comté de Kilkenny en Irlande, sur le sujet de la mobilité douce des élèves, collégiens et lycéens dans le cadre des déplacements domicile-lieu d'étude, domicile-lieu d'activité.

Bénéficiaires

Collectivités territoriales, Etablissements publics dont les chambres consulaires,
Associations loi 1901,
Entreprises

Dépenses éligibles

Etudes, frais de communication, formation, frais d'animation et frais salariaux, frais de déplacement et de mission.
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	-

Plancher de cofinancement FEADER : 5 000 €
Plafond de cofinancement FEADER : 30 000 €

Action 6 : animation-gestion

Objectifs stratégiques et opérationnels

Mettre en œuvre la stratégie du territoire
Animer, coordonner et mettre en œuvre le programme auprès des acteurs locaux
Accompagner les porteurs de projet
Evaluer la démarche

Effets attendus

Mobilisation active des membres du comité de programmation
Emergence de projets innovants
Mobilisation des crédits FEADER

Indicateurs de réalisation

Nb de porteurs de projet accompagnés et aidés
Nb d'acteurs mobilisés au sein des instances au long de la démarche
Participation aux rencontres du réseau
Actions d'évaluation réalisées

Opérations éligibles

Animation-gestion du programme LEADER : salaires et charges des postes d'animation/gestion du programme. Charges de fonctionnement du GAL dont petits investissements matériels. Frais de déplacement, de mission, d'hébergement et de restauration rattachés aux postes d'animation/gestion. Frais de formation. Frais de participation aux réseaux, etc.

Communication en rapport avec la mise en œuvre du programme Leader : frais de conception, d'édition, d'impression, organisation d'événementiel, prestations de service, etc.

Etudes en rapport avec la mise en œuvre du programme Leader : prestations de service et frais d'étude et de recherche. Action d'évaluation du programme, etc.

Bénéficiaires

Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne

Dépenses éligibles

Frais rattachés au poste d'animateur-gestionnaire
Frais de déplacement, de formation, de mission, d'hébergement et de restauration des membres du GAL
Prestations de service (communication, études, etc.)
Acquisition de petits matériels (numérique, expositions, mobiliers, etc.)

Intervention du FEADER

Taux FEADER	Enveloppe
80%	156 500 €

Plancher de cofinancement FEADER : 5 000 €